

Le 6 août 2020

À tous :

- Les gérants/propriétaires d'habitations à logements multiples
- Les propriétaires
- Les sociétés de copropriété
- Les entreprises de gestion d'immeubles résidentiels

Objet : Recommandation pour des politiques sur les masques pour les habitations à logements multiples

Nous vous remercions de votre engagement continu au cours des derniers mois pour atténuer les effets de la COVID-19 sur les résidents. Santé publique Ottawa (SPO) est fière de faire partie d'une communauté aussi engagée et responsable qui prend au sérieux la santé et la sécurité de notre ville.

Comme vous le savez sans doute, Ottawa a connu récemment une augmentation du nombre de cas de COVID-19. Cette situation est inquiétante et a renforcé la nécessité d'interventions rapides de santé publique pour réduire les risques de transmission. De plus en plus de preuves scientifiques soutiennent que le port d'un masque dans les espaces publics intérieurs est une mesure importante pour réduire la transmission de la COVID-19 alors que le risque d'augmentation des taux d'infection continue.

En plus de notre précédente [lettre d'instruction datée du 6 juillet 2020](#), ainsi que du [Règlement provisoire sur le port obligatoire du masque](#) de la ville d'Ottawa, adopté par le Conseil municipal d'Ottawa le 15 juillet 2020, **j'encourage maintenant fortement les entreprises de gestion et les propriétaires d'immeubles résidentiels, et les associations de copropriétaires à adopter une politique exigeant que toute personne entrant ou séjournant dans leurs espaces communs et lieux d'aisances et équipements partagés (y compris, mais sans s'y limiter, les entrées, les halls d'entrée, les buanderies, les ascenseurs, les salles de sport) porte un masque ou un couvre-visage à moins qu'elles n'en soient incapables en raison des exemptions suivantes :**

- a. Les enfants de moins de deux ans, ou les enfants de moins de cinq ans, soit chronologiquement, soit en termes de développement, qui refusent de porter un masque et ne peuvent être persuadés de le faire par la personne qui s'occupe d'eux;
- b. Les personnes souffrant de problèmes médicaux qui les rendent incapables de porter un masque en toute sécurité, notamment des difficultés respiratoires ou des troubles cognitifs;
- c. Les personnes qui sont incapables de mettre ou d'enlever un masque sans aide, y compris celles qui bénéficient de mesures d'adaptation en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) ou qui sont

protégées par le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. H.19, tel que modifié;

- d. Les personnes qui sont employées par l'exploitant d'un espace public intérieur ou qui en sont les agents, et :
- a. qui se trouve dans une zone des locaux qui n'est pas ouverte au public, ou
 - b. qui se trouve à l'intérieur ou derrière une barrière physique (p. ex., du plexiglas).

Des dérogations temporaires au port du masque doivent continuer à être accordées pour certaines activités qui peuvent avoir lieu dans ces espaces (p. ex., l'exercice physique, la natation). Nous souhaitons également rappeler à tous d'être [COVIDagréable](#) et de faire preuve de compassion et de compréhension envers les personnes qui sont exemptées du port d'un masque pour des raisons de santé, médicales ou personnelles. Ces politiques devraient également stipuler que les masques doivent être portés de manière à couvrir le nez, la bouche et le menton. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter les informations figurant sur la page Web des [masques](#) de SPO.

Il est également important que les responsables des immeubles résidentiels continuent à assurer la sécurité des locataires actuels et potentiels lorsqu'ils montrent un espace. Veuillez tenir compte de la santé et de la sécurité des autres et mettre en œuvre une politique qui comprend un dépistage actif, la distanciation physique, l'hygiène des mains, le nettoyage environnemental de toutes les surfaces et l'utilisation de masques. Des conseils et des ressources supplémentaires sont disponibles sur le site Web de SantéPublique.ca/WorkplaceCOVID19

Vous trouverez ci-dessous des liens vers les ressources de SPO qui vous aideront à appuyer vos efforts.

- [Affiche COVIDagréable](#)
- [Affiche générale sur les masques pour les habitations à logements multiples](#)
- [Affiche sur l'étiquette des ascenseurs](#)

Nous comprenons que la pandémie a été difficile et continue de poser des défis importants à notre communauté. Alors que nous nous apprêtons à rouvrir les entreprises et les établissements communautaires de manière plus sûre, il est essentiel que nous poursuivions nos efforts pour contrôler la propagation de la COVID-19 dans notre communauté.

Nous vous remercions de vos efforts continus.

Cordialement,

Dr. Brent Moloughney
Médecin-hygiéniste adjoint
Santé publique Ottawa